

Compte rendu du conseil Municipal du 22 mai 2018

L'an deux mil dix-huit, le 22 mai à 19h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni sous la présidence d'André PIGNÉ, Maire.

Etaient présents : M. PIGNÉ André, Maire, Mmes LAROCHELLE Lydie, CHANROUX Jennifer, MM : FOURNIER Jean-Pierre, GAUDIN Laurent, LOUISE Benoit, ROULEAU Christian, SIEGWALD Francis.

Absents excusés : M. BARBE Grégory procuration à M. PIGNÉ André.

A été nommée secrétaire de séance : Mme LAROCHELLE Lydie.

Le procès-verbal de la séance du 23 avril est approuvé et signé, on passe à l'ordre du jour, après accord du conseil de reporter le point n°11 concernant la taxe d'habitation au prochain conseil.

1. Garantie du prêt Centre social Lares

Vu l'extrait du Conseil d'administration du Centre social Lares du 28/03/2018

« A l'unanimité des personnes présentes, à l'exclusion des personnes invitées à titre consultatif, les Administrateurs, après avoir entendu le rapport de la Présidente, et en avoir délibéré autorisent l'emprunt auprès de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine Anjou Basse Normandie » aux conditions suivantes :

Objet : financement fond de roulement

Montant : 150000€

Durée : 120 mois

Taux : fixe 1.41%

Périodicité : mensuelle

Frais de dossier : 500€

Garantie : caution solidaire de l'ensemble des communes membres de droit du Centre Social Lares suivant tableau ci-dessous :

COMMUNES	Nbre d'habitants	%	Montant de la garantie à 150 000 €
ARDENAY SUR MERIZE	491	2.89	4 330
LE BREIL SUR MERIZE	1 514	8.90	13 352
CONNERRE	2 955	17.37	26 060
FFATINES	823	4.84	7 258
MONTFORT LE GESNOIS	3 142	18.47	27 709
NUILLE LE JALAI	509	2.99	4 489
SAINT CELERIN	836	4.92	7 373
SAINT CORNEILLE	1 324	7.78	11 676
SAINT MARS LA BRIERE	2 568	15.10	22 647
SOULITRE	694	4.08	6 120
SURFONDS	345	2.03	3 043
TRESSON	454	2.67	4 004
TORCE EN VALLEE	1 354	7.96	11 941
TOTAL	17 009	100.00	150 000

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 12/12/2017 portant sur un montant de garantie de 12 209€ pour un prêt de 500 000 €

Vu le porté à connaissance lors du Conseil municipal du 22/01/2018 ramenant ce montant à 6 104€ avec possibilité d'atteindre 6 773€ en cas de désistement d'une commune pour un prêt de 250 000€.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance de ces nouveaux éléments autorise à l'unanimité M. Le Maire à signer les documents nécessaires.

2. Réévaluation annuelle du loyer de la Grassinière

D'après l'article 6 du contrat de location de la maison d'habitation sise 6, Rue du Vieux puits conclu entre la commune et M. et Mme Gaulupeau, la révision du prix de la location est faite chaque année conformément à la moyenne des indices INSEE du coût de la construction des 4 derniers trimestres.

L'application de la formule de révision = Loyer actuel * (Indice 4T 2017 / Indice 4T 2016)
 = 420 * (126,82/125.50) = 424.20

fait passer le loyer mensuel de 420 à 424 euros.

Le conseil municipal après délibération accepte à l'unanimité la nouvelle proposition.

3. Tarifs de la salle polyvalente

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 13/11/2014 fixant les nouveaux tarifs de location de la salle polyvalente (tableau ci-dessous) :

	Particulier Ardenay	Particulier Hors commune	Associations Ardenay
Animations publiques avec entrées gratuites (expo, bals, conf, ...)	Gratuit	150	Gratuit
Animations publiques avec entrées payantes (expo, bals, conf, ...)	200	500	Gratuit
Vin d'honneur, galettes ...	75	150	Gratuit
Repas 1 journée	150	300	Gratuit
Repas Week-end	225	450	Gratuit
Option petite salle quand location grande salle	35	50	Gratuit

Supplément chauffage : 20€

Chèque de caution : 1000€

Couvert : 1€

Il convient de prévoir un tarif sur 3 jours. En effet lors des ponts cette situation peut se présenter et il n'est pas envisageable d'ajouter le prix d'une location d'une journée à celle d'un week-end car le montant sans chauffage avoisinerait 225€ + 150€ = 375€ pour un particulier habitant Ardenay sur Mérisse.

De plus **il convient de supprimer la location de la petite salle** devenue depuis la salle du Conseil.

Enfin, il faut **réétudier le forfait chauffage** qui est de 20 euros que la salle soit louée 1 jour, 2 jours ou 3 jours.

Après concertation le conseil municipal propose les tarifs suivants :

- Repas 3 jours : 300 €
- Repas 3 jours hors communes : 600 €
- Chauffage 1 jour : 20 €
- Chauffage 2 jours : 30 €
- Chauffage 3 jours : 40 €

Tout en rappelant que l'option chauffage débute le 01 octobre et prend fin le 31 Mars.

Le conseil municipal propose la suppression de l'option petite salle à la location et de conserver le prêt de celle-ci aux associations d'Ardenay.

Après délibération le conseil municipal valide à l'unanimité les nouveaux tarifs.

	Particulier Ardenay	Particulier Hors commune
Animations publiques avec entrées gratuites (expo, bals, conf, ...)	Gratuit	150 €
Animations publiques avec entrées payantes (expo, bals, conf, ...)	200 €	500 €
Vin d'honneur, galettes ...	75 €	150 €
Location 1 journée	150 €	300 €
Location Week-end (2j)	225 €	450 €
Location Week end (3j)	300 €	600 €
Forfait chauffage (entre le 1 ^{er} octobre et le 31 mars)	1J	20 €
	2J	30 €
	3J	40 €

4. Remplacement des agents des services techniques-été 2018

Les agents techniques de la commune seront en congés d'été 2018 à tour de rôle de la semaine 31 à la semaine 36 soit sur 6 semaines. Compte tenu de la charge de travail en cette saison il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer un recrutement en CDD pour un adjoint technique échelon 1, indice Brut 347.

Après délibération le conseil municipal autorise à l'unanimité M. Le Maire à recruter le personnel nécessaire.

5. Remplacement de la secrétaire de Mairie – été 2018

La secrétaire de mairie sera en congés d'été de la semaine 29 à la semaine 30 soit 2 semaines. Il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer un recrutement visant à assurer l'accueil du public le 16/07 de 14h à 18h soit 4h, le 20/07 de 14h à 17h30 soit 3h30, le 23/07 de 14h à 18h soit 4h. Le total des heures affectées au remplacement sera de 11h30, échelon 4, indice brut 351.

Après délibération le conseil municipal à l'unanimité autorise M. Le Maire à recruter le personnel nécessaire.

6. Paiement d'heures supplémentaires

Mme Annie FOUGERAY, adjointe d'animation, a effectué 10 heures supplémentaires au mois d'avril correspondant à un surplus d'activité non prévisible lors des mercredis loisir les 04/04 et 11/04 à la Maison pour tous. Il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à régler ces heures à l'intéressée, le compte étant abondé dans le budget.

Le conseil municipal à l'unanimité autorise M. Le Maire à régler les heures supplémentaires.

7. Décision modificative MPT

Suite aux intempéries pendant les vacances d'hiver, une journée de l'ALSH a été annulée alors qu'elle avait été réglée par les familles. Un remboursement d'une journée a dû être effectué. Il convient donc d'ajuster suffisamment la ligne correspondante dans le budget par la décision modificative suivante :

Budget Maison Pour Tous

Section de fonctionnement

Compte 678 + 113.60 €

Compte 6225 - 113.60 €

Le conseil municipal par un vote exprimé à l'unanimité valide cette décision modificative.

8. Création et suppression de poste

Monsieur le Maire propose de modifier le tableau des effectifs comme suit :

- Création au 1er juin 2018 (dans le cadre de la réussite au concours) : Filière administrative, 1 poste de rédacteur, temps complet.
- Suppression de poste au 1^{er} juin 2018 : Filière administrative, Adjoint administratif principal 2ème classe, temps complet

Avant toute nomination, il convient de faire une publicité de vacances de poste d'au moins un mois.

Le conseil après délibération à l'unanimité autorise M. Le Maire à faire la publicité nécessaire pour le poste vacant.

9. Modification de la délibération du RIFSEPP

Suite au changement du tableau des effectifs de la commune, il convient de modifier la délibération du RIFSEPP en remplaçant « l'adjoint administratif » par « le rédacteur ».

Le conseil municipal par un vote exprimé à l'unanimité autorise M. Le Maire à modifier la délibération concernant le RIFSEPP.

10. Fermeture de la Trésorerie de Connéré

Dans le cadre de la réorganisation du maillage territorial de la DDFiP, le directeur départemental des finances publiques de la Sarthe nous informe, dans un courrier en date du 24 avril 2018, de sa proposition de fermer au 1^{er} janvier 2019 la trésorerie de Connéré. Ce projet envisagerait pour notre collectivité un transfert de gestion comptable à la trésorerie de Saint-Calais et un transfert du recouvrement des impôts des particuliers (IR, TH, TF) des administrés de la commune au service des impôts des particuliers du Mans Nord-Est.

Après avoir pris connaissance de ces éléments les membres du conseil municipal après délibération s'opposent à la fermeture de la Trésorerie et demande à M. Le Maire de faire un courrier allant dans ce sens.

11. Dossier orange pour l'antenne

Suite au projet de démonter l'antenne existante à la Butte cette année, un dossier d'information concernant un nouvel emplacement pour la nouvelle antenne d'Orange a été présenté. Finalement l'antenne serait installée au « Champ du Cormier », section A parcelle 456.

Le début des travaux est prévu le 11 septembre 2018 et prendra fin le 16 décembre 2018 pour une mise en service à partir du 29 mars 2019.

Le conseil municipal après délibération approuve cette proposition à l'unanimité.

12. Bilan des achats par délégation

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du CGCT

Vu la délégation au Maire par le conseil municipal en date du 14/04/2014

Le conseil municipal est informé des achats suivants :

<i>Achat d'un conteneur à boisson pour le service de cantine</i>	231.36 €
<i>Achat de bols pour la cantine</i>	151.20 €
<i>Matériel de cuisine (four, plonge, table)</i>	6 489.60 €
<i>Porte Manteau (MPT)</i>	346.34 €
<i>Chauffages école</i>	209.70 €
<i>Vitrine affichage (école)</i>	485.46 €
<i>Balançoire (sur grand module)</i>	124.86 €

Vu la délégation du Maire au 1^{er} adjoint en date du 14/04/2014

Le conseil municipal est informé des achats suivants

<i>Etude de faisabilité de la bibliothèque</i>	600.00 €
<i>Décorations de Noël, frise</i>	941.29 €

Le conseil municipal en prendre acte.

13. Indemnité de gardiennage de l'église

Depuis le départ de Mme Lucas en maison de retraite, qui assumait bénévolement le gardiennage de l'église, ce dernier n'est plus assuré. Monsieur le Maire est donc autorisé à prospecter et le choix présenté sera validé lors du conseil du mois de Juin. Pour rappel le montant maximum de l'indemnité annuelle aux préposés chargés du gardiennage des églises communales est de 479,86 € brut pour un gardien résidant dans la commune et de 120,79 € brut pour un gardien résidant hors de la commune.

Le conseil municipal après avoir pris connaissance des faits autorise à M. Le Maire à prospecter afin de trouver un candidat pour le gardiennage de l'église.

14. Choix de l'entreprise pour les travaux de la Vinette

Après la présentation des différentes propositions des entreprises par M. Louise Benoît 1^{er} Adjoint concernant l'assainissement et la voirie pour le lot 1 et l'éclairage public pour le lot 2, le choix final se classe comme suit :

Pour le lot n°1 :

- 1. Eiffage pour un montant de 158 033,25 € HT.**
2. Colas pour un montant de 195 426,88 € HT.
3. Pigeon pour un montant de 199 171,58 € HT
4. Lochard-Beauce pour un montant de 192 380,75 € HT.

Pour le lot n°2 :

- 1. Citéos pour un montant de 18 100.00€ HT.**
2. ERS Maine pour un montant de 19 506.00€ HT.
3. SPIE pour un montant de 22 945.00€ HT.

Les travaux débuteront au début du mois de juillet.

M. Louise propose de choisir l'entreprise Eiffage, la moins disante pour le lot n°1 et la société Citéos, la moins disante pour le lot n°2. **Le conseil municipal par un vote exprimé à l'unanimité valide cette proposition.**

15. Validation du projet cinéma en plein air

Suite au projet présenté en DOB et en questions diverses lors du Conseil du 23 avril 2018 avec un maximum de 1300€, Monsieur le Maire a sollicité l'association Cinéambul du Mans qui propose une prestation de cinéma en plein air dans la cour de l'école, réservée en priorité aux Ardenaisiens le samedi 25 août 2018 pour un devis de 722 euros. Le film retenu et les modalités d'inscription feront l'objet d'une communication dans l'info d'Ardenay au mois de juin.

Le conseil municipal par un vote exprimé à l'unanimité approuve et valide le projet.

16. Questions diverses

- L'exposition « Bouquet d'Artistes » aura lieu les 03 et 04 novembre 2018, à la salle polyvalente
- Organisation pour le feu d'artifice du 07 juillet 2018, à 23 h sur le parc à jeux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil Municipal est levée à 20h20.

Prochaine réunion du conseil municipal le Lundi 25 juin à 19h00.